



Refus de versement d'un contrat assurance décès

Par **sardes**, le **03/10/2018 à 19:08**

bonsoir,
les clauses du contrat assurance décès Risques non garantis, de toute atteinte vasculaire et/ou circulatoires (accidents cardio-vasculaires et accidents vasculaires cérébraux).
-d'un accident médical.
-d'une infection nosocomiale.
je voudrait savoir si une rupture d'Anevrisme rentre dans les clauses mentionner ci dessus?svp Merci

Par **Visiteur**, le **04/10/2018 à 00:01**

Bonjour
Oui, en toute logique, c'est bien cardio vasculaire et circulatoire.

Par **sardes**, le **04/10/2018 à 16:37**

Bonjour, merci pour votre réponse Pragma.